

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	43,01 \$	86,02 \$
Prime environnementale halocarbone (5 %) - (Note 1)	2,15 \$	2,15 \$
Vacances (13 %)	5,87 \$	11,46 \$
Avantages imposables non payables (2,46 \$/h)	2,46 \$	2,46 \$
Salaire brut	53,49 \$	102,09 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,91 \$	1,77 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	3,32 \$	6,43 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,35 \$	0,69 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	2,28 \$	4,35 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (3,34 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 745,30 \$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,79 \$	3,41 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,46) \$	(2,46) \$
Avantages sociaux - retraite	4,41 \$	4,41 \$
Avantages sociaux - assurances	3,11 \$	2,82 \$
Taxe sur assurances	0,28 \$	0,25 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,38 \$	0,75 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	15,21 \$	23,27 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	68,71 \$	125,36 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	4,09 \$	4,09 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,82 \$	20,82 \$
Total des autres coûts	39,49 \$	39,49 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	108,19 \$	164,85 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	12,02 \$	18,32 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	120,21 \$	183,16 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	21,51 \$	43,02 \$
Prime environnementale halocarbone (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	2,80 \$	5,59 \$
Avantages imposables non payables (2,46 \$/h)	2,46 \$	2,46 \$
Salaire brut	26,77 \$	51,07 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,43 \$	0,86 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	1,61 \$	3,16 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,17 \$	0,34 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	1,14 \$	2,18 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (3,34 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 745,30 \$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	0,89 \$	1,71 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,46) \$	(2,46) \$
Avantages sociaux - retraite	3,64 \$	3,64 \$
Avantages sociaux - assurances	3,11 \$	3,11 \$
Taxe sur assurances	0,28 \$	0,28 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,18 \$	0,36 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	9,84 \$	14,02 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	36,60 \$	65,10 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,04 \$	2,04 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,82 \$	20,82 \$
Total des autres coûts	37,44 \$	37,44 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	74,05 \$	102,54 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	8,23 \$	11,39 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	82,28 \$	113,93 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	25,81 \$	51,62 \$
Prime environnementale halocarbone (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	3,36 \$	6,71 \$
Avantages imposables non payables (2,46 \$/h)	2,46 \$	2,46 \$
Salaire brut	31,63 \$	60,79 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,52 \$	1,04 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	1,92 \$	3,78 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,20 \$	0,40 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	1,35 \$	2,59 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (3,34 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 745,30 \$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,06 \$	2,03 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,46) \$	(2,46) \$
Avantages sociaux - retraite	3,64 \$	3,64 \$
Avantages sociaux - assurances	3,11 \$	3,11 \$
Taxe sur assurances	0,28 \$	0,28 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,22 \$	0,44 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	10,67 \$	15,70 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	42,30 \$	76,49 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,45 \$	2,45 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,82 \$	20,82 \$
Total des autres coûts	37,85 \$	37,85 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	80,15 \$	114,34 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	8,91 \$	12,70 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	89,06 \$	127,04 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	30,11 \$	60,22 \$
Prime environnementale halocarbone (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	3,91 \$	7,83 \$
Avantages imposables non payables (2,46 \$/h)	2,46 \$	2,46 \$
Salaire brut	36,48 \$	70,51 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,60 \$	1,21 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	2,23 \$	4,41 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,24 \$	0,47 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	1,55 \$	3,00 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (3,34 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 745,30 \$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,22 \$	2,35 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,46) \$	(2,46) \$
Avantages sociaux - retraite	3,64 \$	3,64 \$
Avantages sociaux - assurances	3,11 \$	3,11 \$
Taxe sur assurances	0,28 \$	0,28 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,26 \$	0,51 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	11,51 \$	17,37 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	47,99 \$	87,88 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,86 \$	2,86 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,82 \$	20,82 \$
Total des autres coûts	38,26 \$	38,26 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	86,26 \$	126,14 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	9,58 \$	14,02 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	95,84 \$	140,16 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	36,56 \$	73,12 \$
Prime environnementale halocarbone (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	4,75 \$	9,51 \$
Avantages imposables non payables (2,46 \$/h)	2,46 \$	2,46 \$
Salaire brut	43,77 \$	85,09 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,73 \$	1,47 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	2,69 \$	5,34 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,29 \$	0,57 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	1,86 \$	3,62 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (3,34 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 745,30 \$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,46 \$	2,84 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,46) \$	(2,46) \$
Avantages sociaux - retraite	3,64 \$	3,64 \$
Avantages sociaux - assurances	3,11 \$	3,11 \$
Taxe sur assurances	0,28 \$	0,28 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,31 \$	0,62 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	12,77 \$	19,88 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	56,54 \$	104,97 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	3,47 \$	3,47 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,82 \$	20,82 \$
Total des autres coûts	38,87 \$	38,87 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	95,41 \$	143,84 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	10,60 \$	15,98 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	106,01 \$	159,82 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	43,01 \$	86,02 \$
Vacances (13 %)	5,59 \$	11,18 \$
Avantages imposables non payables (2,41 \$/h)	2,41 \$	2,41 \$
Salaire brut	51,01 \$	99,61 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,86 \$	1,73 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	3,16 \$	6,27 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,34 \$	0,67 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 1)	2,17 \$	4,24 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (3,34 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 745,30 \$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,70 \$	3,33 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,41) \$	(2,41) \$
Avantages sociaux - retraite	4,41 \$	4,41 \$
Avantages sociaux - assurances	2,82 \$	2,82 \$
Taxe sur assurances	0,25 \$	0,25 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,36 \$	0,73 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	14,57 \$	22,94 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	65,58 \$	122,55 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	4,09 \$	4,09 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	20,04 \$	20,04 \$
Total des autres coûts	38,71 \$	38,71 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	104,29 \$	161,26 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	11,59 \$	17,92 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	115,88 \$	179,18 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	25,81 \$	51,62 \$
Vacances (13 %)	3,36 \$	6,71 \$
Avantages imposables non payables (2,41 \$/h)	2,41 \$	2,41 \$
Salaire brut	31,58 \$	60,74 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,52 \$	1,04 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	1,91 \$	3,78 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,20 \$	0,40 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 1)	1,35 \$	2,59 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (3,34 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 745,30 \$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,05 \$	2,03 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,41) \$	(2,41) \$
Avantages sociaux - retraite	3,64 \$	3,64 \$
Avantages sociaux - assurances	2,82 \$	2,82 \$
Taxe sur assurances	0,25 \$	0,25 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,22 \$	0,44 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	10,46 \$	15,48 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	42,03 \$	76,22 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	2,45 \$	2,45 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	20,04 \$	20,04 \$
Total des autres coûts	37,07 \$	37,07 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	79,10 \$	113,29 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	8,79 \$	12,59 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	87,89 \$	125,88 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	30,11 \$	60,22 \$
Vacances (13 %)	3,91 \$	7,83 \$
Avantages imposables non payables (2,41 \$/h)	2,41 \$	2,41 \$
Salaire brut	36,43 \$	70,46 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,60 \$	1,21 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	2,22 \$	4,40 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,24 \$	0,47 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 1)	1,55 \$	3,00 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (3,34 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 745,30 \$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,22 \$	2,35 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,41) \$	(2,41) \$
Avantages sociaux - retraite	3,64 \$	3,64 \$
Avantages sociaux - assurances	2,82 \$	2,82 \$
Taxe sur assurances	0,25 \$	0,25 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,26 \$	0,51 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	11,29 \$	17,15 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	47,73 \$	87,61 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	2,86 \$	2,86 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	20,04 \$	20,04 \$
Total des autres coûts	37,48 \$	37,48 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	85,21 \$	125,09 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	9,47 \$	13,90 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	94,68 \$	138,99 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	36,56 \$	73,12 \$
Vacances (13 %)	4,75 \$	9,51 \$
Avantages imposables non payables (2,41 \$/h)	2,41 \$	2,41 \$
Salaire brut	43,72 \$	85,04 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,27 % x 1,4)	0,73 \$	1,47 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	2,69 \$	5,33 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,29 \$	0,57 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 1)	1,86 \$	3,62 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (3,34 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 745,30 \$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,46 \$	2,84 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,41) \$	(2,41) \$
Avantages sociaux - retraite	3,64 \$	3,64 \$
Avantages sociaux - assurances	2,82 \$	2,82 \$
Taxe sur assurances	0,25 \$	0,25 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,31 \$	0,62 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	12,55 \$	19,66 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	56,27 \$	104,70 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	3,47 \$	3,47 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	14,58 \$	14,58 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	20,04 \$	20,04 \$
Total des autres coûts	38,09 \$	38,09 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	94,36 \$	142,79 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	10,48 \$	15,87 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	104,85 \$	158,66 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.